

Produits pour PME

Valable à partir du 1^{er} janvier 2023



TOPAZE

L'électricité composée



de solaire local



d'hydraulique suisse



AMBRE

L'électricité composée



de solaire local



OPALE

L'électricité composée



d'hydraulique

Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh) / S'applique sur la totalité de votre consommation

		Prix hors TVA	Prix TVA comprise
<p>TOPAZE</p>  <p>SET PME</p> <p>Haut tarif</p> <p>Bas tarif</p> 		24,91	26,83
		23,35	25,15
<p>AMBRE</p>  <p>SET PME</p> <p>Haut tarif</p> <p>Bas tarif</p> 		30,89	33,27
		29,33	31,59
<p>OPALE</p>  <p>SET PME</p> <p>Haut tarif</p> <p>Bas tarif</p> 		24,61	26,50
		23,05	24,82

Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



AMBRE^{GO} - L'électricité composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 6.50 (HT)

Votre électricité en détails

Energie		SET PME
 TOPAZE	Haut tarif	13,90
	Bas tarif	12,34
 AMBRE	Haut tarif	19,88
	Bas tarif	18,32
 OPALE	Haut tarif	13,60
	Bas tarif	12,04
Prix de base CHF		
	Hors TVA	2,00/mois
	TVA comprise	2,15/mois

SET PME
BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Réseau		BT2
Utilisation du réseau	Haut tarif	6,85
	Bas tarif	6,85
Swissgrid SA - Services systèmes		0,46
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2,30
PCP ²⁾		1,40

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	Hors TVA	6,00/kW/mois
	TVA comprise	6,46/kW/mois
Abonnement	Hors TVA	30,00 / mois
	TVA comprise	32,31 / mois
Energie réactive*	Hors TVA	4,80 cts/kVarh
	TVA comprise	5,17 cts/kVarh

*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées sous:
set.tramelan.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Douze factures sont établies dans l'année. Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur: www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur set.tramelan.ch

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kwh
PCP - Eclairage public	0,70 cts/kwh

Vous souhaitez en savoir plus ?



Services Techniques, Service de l'électricité
Tél. 032 486 99 50
stt@tramelan.ch
set.tramelan.ch